



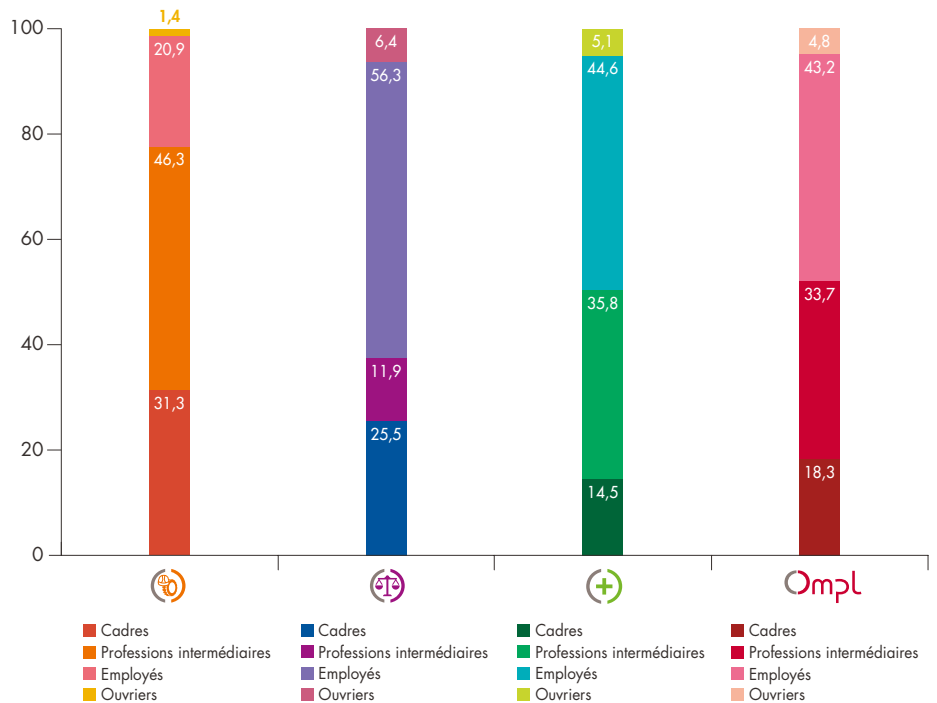
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont relativement peu représentés. Avec une part de 18,3 %, ils constituent la troisième catégorie sociale du champ de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (33,7 %). Cette catégorie est la deuxième la plus représentée.
- Le taux d'employés est important (43,2 %). Ils sont proportionnellement les plus nombreux.

## Répartition des salariés du champ de l'OMPL par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



**Catégorie sociale :** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé

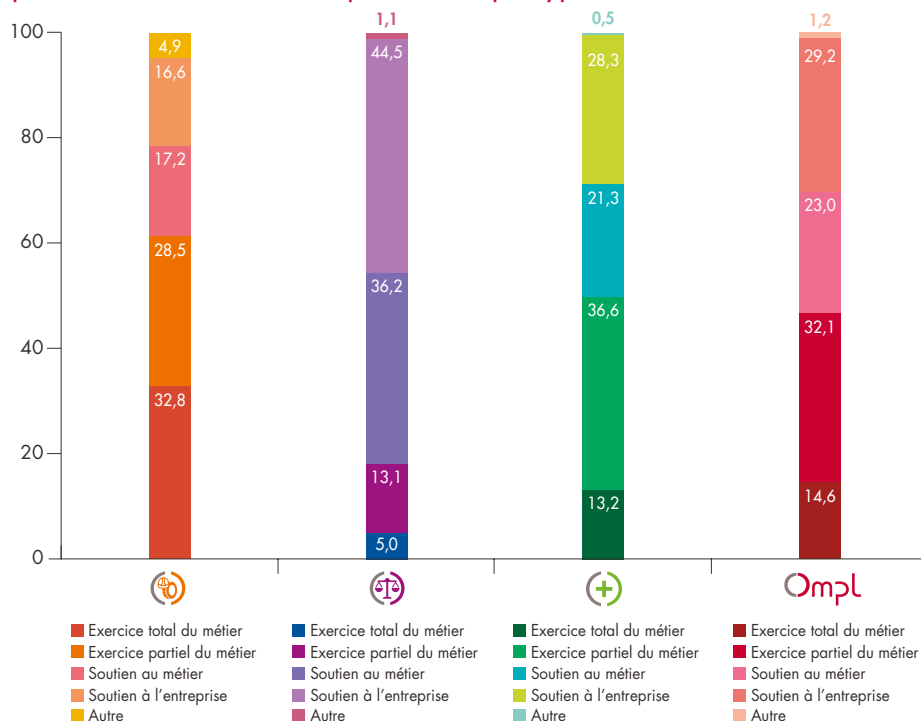


### EXERCICE PARTIEL DU MÉTIER

Près d'un tiers des salariés du champ de l'OMPL (32,1 %) réalise une partie des tâches propres à l'activité libérale (exercice partiel du métier).

Cette proportion est surreprésentée dans le secteur santé (36,6 %).

### Répartition des salariés du champ de l'OMPL par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2018.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

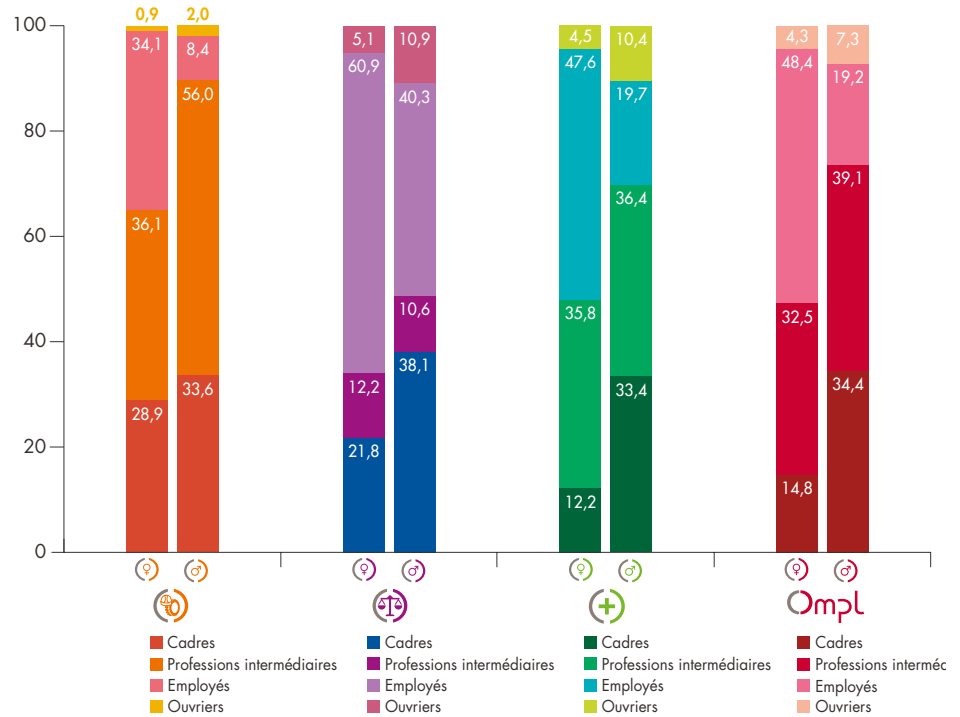
**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



## FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes du champ de l'OMPL, la part des employées est relativement importante. Elle atteint 48,4 % contre 19,2 % seulement pour les hommes.

## Répartition par genre et catégorie sociale dans le champ de l'OMPL (%)



Source : Insee, DADS 2018.



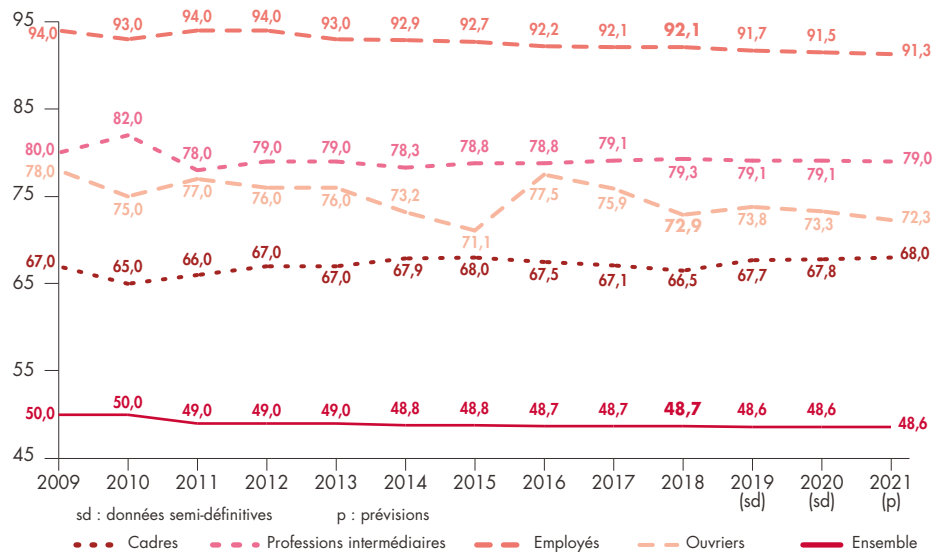
## STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL est légèrement orientée à la baisse jusqu'en 2018.

Cette tendance est confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins, la féminisation des cadres devrait connaître une faible progression.

## Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale dans le champ de l'OMPL (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.



## DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (50,8 %), mais son minimum est atteint pour les Pays de la Loire (41,3 %).

## Répartition des salariés du champ de l'OMPL par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	18,6	36,0	41,5	3,8	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	15,6	35,6	43,2	5,7	0,8
Bretagne	16,9	36,6	42,7	3,9	0,0
Centre-Val de Loire	14,0	37,5	43,8	4,7	0,3
Corse	15,8	35,9	43,4	4,9	1,2
DOM	11,0	31,5	50,8	6,6	0,0
Grand Est	15,4	35,0	44,1	5,4	0,0
Hauts-de-France	17,0	33,4	43,4	6,3	0,0
Île-de-France	26,5	26,7	42,5	4,4	0,0
Normandie	16,2	35,0	42,9	5,9	0,3
Nouvelle-Aquitaine	15,8	36,6	42,5	5,1	0,0
Occitanie	15,3	35,6	44,2	4,9	0,0
Pays de la Loire	16,9	37,8	41,3	3,9	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	35,4	44,7	4,5	0,0
<b>Ompl</b>	<b>18,3</b>	<b>33,7</b>	<b>43,2</b>	<b>4,8</b>	<b>0,0</b>

Source : Insee, DADS 2018.

<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.